

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 26 Février

DOUBLE COUP DE MAIN DE L'ANGLETERRE

Le vent soufflait à la réconciliation ; l'Europe débarrassée des Crispi et des Bismarck se livrait sans réserve aux douces illusions d'une paix pour longtemps assurée. Pas un point noir n'apparaissait à l'horizon ; les vieilles querelles, qui avaient fait du monde une immense forteresse hérissée de fusils à tir rapide et de canons à longue portée, s'étaient du jour au lendemain apaisées comme par enchantement. Les vieux ennemis se tendaient la main. L'héritier des Habsbourg partait pour la Russie, chargé d'apporter au czar un message de concorde ; le nouveau chef du cabinet italien inscrivait en tête de son programme ministériel une déclaration de bonne amitié à l'adresse de la France.

Il était réservé à l'égoïsme britannique de troubler cette idylle internationale. Les Anglais ont profité des dispositions ultra pacifiques qui règnent en ce moment d'une extrémité à l'autre de l'Europe, pour procéder à ces petits coups de main dont ils ont la spécialité.

En premier lieu, ils ont mis la main sur les tribunaux inférieurs de l'Égypte. M. Scott qui a eu occasion d'étudier de près, dans l'Inde, les moyens de réduire un rajah indépendant à l'état de vassal d'abord, et ensuite de simple sujet de la reine, a tout doucement enlevé au malheureux Tewfik le peu de crédit et de prestige qu'il pouvait encore avoir aux yeux des Fellahs. La prétendue réforme judiciaire que le représentant du cabinet britannique a imposée à l'infortuné Khédive, se réduit en somme à faire passer entre les mains de l'Angleterre le bâton dont les magistrats indigènes se servent pour rendre la justice dans l'ancien royaume des Pharaons. A partir du mo-

ment où ce ne sera plus un juge musulman, mais un fonctionnaire anglais qui dictera les sentences rendues par les tribunaux inférieurs, l'annexion sera définitive. Sur les bords du Nil, celui qui tient le bâton est le maître.

En même temps M. Scott confisquait la justice égyptienne au profit de l'Angleterre, la garnison de Souakim éprouvait le besoin de remporter une victoire sur les Mahdistes.

Osman-Digma est un homme providentiel. Il semble qu'Allah lui-même l'a envoyé en ce monde pour être la Providence des Anglais. Chaque fois que la politique britannique désire une diversion du côté du Soudan, Osman-Digma se lève et se fait battre à jour fixe.

Jamais une nation européenne, en guerre avec des barbares, ne trouva un adversaire plus complaisant. Le général anglais n'a qu'à lever le doigt pour que le lieutenant du Mahdi se présente en ordre de bataille à la tête de deux ou trois mille Soudanais bien décidés à prendre la fuite au premier coup de canon.

Une fois de plus, l'intrépide Osman-Digma a ponctuellement exécuté la consigne et s'est fait mettre en déroute près de Tokar avec un empressement et une bonne grâce qui méritent d'être récompensés.

En organisant le coup de main judiciaire de M. Scott, l'Angleterre a quelque peu abusé de la longanimité de la France ; mais ce mauvais procédé ne doit pas nous surprendre outre mesure ; nous savons de longue date que, dans les affaires égyptiennes, nous n'avons pas à compter sur la générosité britannique.

A Tokar, ce n'est pas à une vieille rivale que la Grande-Bretagne porte un préjudice ; c'est au détriment d'une fidèle alliée qu'elle exécute le tour de passe-passe le plus discourtois et le plus imprévu. On sait que, suivant une célèbre expression de M. Mancini, *l'Italie est allée chercher les clefs de la Méditerranée sur le littoral de la Mer*

Rouge. Ces clefs de la Méditerranée, le gouvernement du Quirinal n'est pas bien sûr de les avoir trouvées à Massouah ; mais en revanche, il sait à merveille que la clef de l'Afrique équatoriale est à Karthoum et que la clef de Karthoum est à Kassala.

M. Crispi, qui avait besoin d'un coup d'éclat pour remettre à neuf son prestige usé, avait sollicité de lord Salisbury l'autorisation d'occuper Kassala, mais cette faveur lui avait été péremptoirement refusée. Aujourd'hui le chef du cabinet britannique est pleinement rassuré sur les dispositions de M. di Rudini. Personne n'ignore à Londres que le ministre du roi Humbert n'a aucune envie de s'enfoncer au cœur du continent africain ; mais il faut prévoir l'avenir ; et les Anglais, avec leur prévoyance habituelle, pensent qu'ils ne pourraient profiter d'une occasion plus favorable pour s'emparer de Kassala.

En ce moment ils n'ont aucune opposition à redouter de l'Italie, qui est trop absorbée par de cuisants embarras financiers pour qu'il lui soit possible de faire un vigoureux effort sur le littoral de la Mer Rouge. Mais un autre Crispi peut arriver au pouvoir, et afin de mettre la politique du Quirinal à l'abri de toute tentation, lord Salisbury s'empresse de mettre dès maintenant la main sur Tokar, c'est-à-dire sur la seule base d'opération qui puisse permettre à des troupes européennes d'aller à Kassala et à Karthoum.

DE LIMOURS.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 février

La Chambre prend en considération la proposition de M. Reinach sur le régime des aliénés, ainsi que la proposition de M. Couturier, modifiant la loi de 1871 sur le timbre des quittances. Cette dernière proposition est renvoyée à la commission du budget.

La loi sur les juges de paix

On revient à la proposition de M. Labussière sur les juges de paix. On est maintenant au titre

deuxième, c'est-à-dire à l'organisation et aux conditions de nomination.

L'article 16 est ainsi conçu : « Il y a dans chaque canton un juge de paix et deux suppléants. Toutefois, dans les communes divisées en plusieurs cantons, le président de la République peut, par décret rendu, le conseil d'Etat entendu, réunir deux ou plusieurs cantons sous la juridiction d'un seul juge de paix. »

M. Maurice Faure demande, par voie d'amendement, la suppression de ces mots : « dans les communes divisées en plusieurs cantons ». En effet, dit le député de la Drôme, le principe du binage des juges de paix est excellent ; mais pourquoi l'admettre pour les seules grandes villes, celles qui comportent plusieurs cantons ? Il faut aller plus loin et autoriser la réunion de deux cantons, même ne faisant pas partie de la même ville, toutes les fois que le nombre des affaires sera peu important et que les moyens de locomotion seront suffisants. Ce sera là, en effet, un moyen de réaliser des économies, et il n'y a aucune raison pour ne pas accepter une réforme aussi simple et aussi pratique.

M. Labussière, rapporteur, combat cet amendement.

M. Fallières, garde des sceaux, dit que le principe de l'amendement lui paraît acceptable, et qu'il conviendrait de renvoyer cet amendement à la commission pour supplément d'examen.

On vote sur le renvoi à la commission de l'amendement Maurice Faure, et ce renvoi, combattu par la commission, mais appuyé par le gouvernement, est voté par 362 voix contre 158.

A la suite de ce vote, l'article 16 est réservé. L'article 17 est adopté sans débat.

L'article 18 est relatif aux conditions de nomination des juges de paix.

Le principe de l'élection des juges de paix est mis aux voix et repoussé par 335 voix contre 188.

Après un échange d'observations entre MM. Arnault, Dubois et Labussière, la Chambre passe à l'examen de l'article 18 de la proposition. Cet article dispose tout d'abord, que pourraient être nommés juges de paix les licenciés en droit justifiant d'un an de stage, soit au barreau, soit chez un notaire ou un avoué.

M. Darlan dépose un amendement modifiant en les rendant plus sérieuses les conditions de stage proposées par M. Labussière.

Cet amendement est repoussé par 279 voix contre 234, et le paragraphe premier de l'article 18 est adopté.

Est également adoptée une addition de M. Lascombes à ce paragraphe, addition en vertu de laquelle les licenciés qui auront fait un stage

le premier.

Cette fois, Jean-Pierre ne pouvait refuser ; il prit la main du père de Maurice, et, par émotion sans doute, il la broya légèrement en signe de contentement.

M. Bertrand fut stoïque : il fit à peine une grimace de douleur. Jenny s'était retournée et son visage était radieux.

Elle envoya un sourire à Jean-Pierre, mais ce sourire fut récolté au passage par Maurice, qui crut devoir se l'attribuer.

Les Bertrand prirent congé du fermier.

Il était temps. La façade de Jean-Pierre était à bout, il poussa un soupir de soulagement.

M. Bertrand, une fois dehors dit à Maurice.

— Comprends-tu cela ? ça n'a pas le sou et c'est fier : on a bien raison de dire : fierté, c'est bêtise !

Maurice éclata de rire pour ne pas répondre ; il s'occupait bien du pêcheur, lui ! En tacticien, il formait un plan d'attaque.

Dame ! une jolie fille est une forteresse quelquefois difficile à prendre, et Maurice n'avait donné aucun assaut.

— Ce soir, se dit-il, j'ouvrirai la première brèche !

Nous l'avons dit, le quai de la pêcherie est bordé de maisons derrière lesquelles se trouvent de petits jardins ; derrière ces jardins, et en contre-haut de plusieurs mètres, se trouve un chemin qui prend derrière l'église St-Léonard et qui conduit au sentier montant à Pré, dominé, par les vignes du coteau qui regarde le soleil de midi.

Lorsque je vois cette suite de ceps, je songe à

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 16

LE

Conscrit de Corbeil

PAR AUGUSTE VILLIERS

IX

MONSIEUR MAURICE

Lorsque Jean-Pierre fut instruit de ce détail, il en eut comme du chagrin. Une jalousie inconsciente se faisait un jeu de ses plus secrètes pensées.

Pourtant qu'avait-il donc ? Rien. Jenny au contraire, était gaie et avenante et ne tarissait pas en éloges sur le chapitre du sauvetage opéré par Jean-Pierre. Elle avait même cette suprême délicatesse de ne jamais prononcer le nom de Maurice.

Et cependant le pêcheur allait à la rivière sans entrain. Il jetait son flet n'importe comment, ce dont les poissons qui s'échappaient ne se plaignaient pas.

Chaque matin M. Durand envoyait chercher des nouvelles de M. Maurice, le mercredi matin l'envoyé répondit que M. Maurice, à peu près rétabli, viendrait remercier ses sauveurs.

Vers quatre heures de l'après-midi, l'officier vint en grande tenue, accompagné de son père

M. Bertrand.

La visite fut cérémonieuse.

On remercia M. et M^{me} Durand, on s'extasia sur les soins donnés par M^{lle} Jenny, et enfin on daigna songer à Jean-Pierre.

Le pauvre garçon était presque honteux des compliments qu'on lui fit.

Il balbutia un remerciement.

— Cré nom ! aurait dit la mère Marie, ils devraient l'embrasser les genoux.

Mais elle n'était pas là.

Puis M. Bertrand qui se souvenait avoir prêté son bateau au jeune pêcheur, lui rappela ce service et lui offrit de lui placer deux cents francs à la caisse d'épargne pour l'encourager à continuer cette première économie.

Comme ça sentait ce bon M. Chevalier.

Les riches se ressemblent donc tous !

Jean-Pierre, en entendant cette offre, eut comme un jet de sang à la figure ; il ne put répondre tout de suite.

— Hein ! c'est accepté ? fit Maurice d'un air enjoué, qui semblait dire :

— Deux cents francs, c'est un joli chiffre, c'est même trop !

Il ne s'évaluait pas cher, le monsieur.

Cette fois, Jean-Pierre retrouva la parole.

— Je ne salue pas les gens pour de l'argent, dit-il, d'un ton presque hautain qui étonna les Bertrand ; je n'ai que faire de vos louis et de votre caisse d'épargne : ma caisse d'épargne à moi, elle est là...

Et il se frappa sur les bras.

— C'est la caisse d'épargne du travailleur, et c'est la bonne, si je mets de la monnaie de

côté, ça sera de la même façon.

— Mais, mon ami... objecta M. Bertrand.

— Allons donc ! qu'est-ce que l'on dirait dans Corbeil, si un marinier savait quelqu'un pour des sous !... J'attendais de vous autre chose, M. Maurice ; une poignée de main, voyez-vous, bien tapée là dedans, — et il ouvrit son baltoir, nous voulons dire sa main — ça valait mieux qu'une fortune.

Le père et le fils étaient tout penauds.

M. Durand sauva la situation.

— Tonnerre ! dit-il, c'est bien parlé, Jean-Pierre. Si tu avais accepté, je n'aurais plus reconnu le fils de la mère Marie.

Jean-Pierre, heureux de cette approbation, leva les yeux sur Jenny ; mais la jeune fille regardait par la fenêtre avec un intérêt persistant.

Pour qui était-elle ? pour Maurice ou pour Jean-Pierre ?

Peut-être pour tous les deux, mais à des degrés différents.

M. Bertrand reprit vivement la parole.

— Monsieur Constant, dit-il à Jean-Pierre, j'crois que vous vous êtes mépris sur l'offre que je vous ai faite ; nous n'avons eu mon fils et moi, que le désir de vous être agréables, et non celui de vous déplaire, après l'action courageuse qui n'a rendu mon enfant. Puisque vous avez du cœur, ce que je vois, avec une joie que je ne reux pas dissimuler, vous devez comprendre mieux que personne ce que je vous dis. Croyez bien que quoi qu'il arrive moi, d'abord, et mon fil surtout nous ne nous tenons pas quittes envers vous, par l'échange d'une simple poignée de main, que je réclame l'honneur de vous donner

d'un an dans l'enregistrement pourront également être nommés.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Séance du 24 février

La loi sur les juges de paix

La Chambre reprend la suite de l'article 18 entamé hier, et qui est relatif aux conditions de nomination des juges de paix. On en est au paragraphe 2 de cet article, lequel permet la nomination de ceux qui, à défaut de la licence en droit, auront été soit notaires ou avoués pendant cinq ans, soit magistrats consulaires pendant six ans, dont deux au moins comme président de tribunal ou de section, soit enfin huissiers, greffiers ou suppléants de juges de paix pendant 10 ans.

M. Darlan obtient que le stage exigé des suppléants pour devenir juges de paix en pied soit dans certains cas et sous certaines conditions réduit de dix à six ans.

M. Lascombes fait accepter un amendement admettant comme candidats les fonctionnaires de l'enregistrement ayant exercé pendant cinq ans des fonctions rétribuées.

On adopte également une disposition additionnelle de M. Hausmann, portant que les anciens officiers ministériels ne pourront être qu'au bout de trois ans nommés juges de paix du canton où ils exerçaient.

L'article 18 est enfin voté.

L'article 19 est également adopté ainsi que l'article 20 qui est relatif aux traitements des juges de paix.

L'article 21 est retiré après un échange d'observations entre MM. Fallières, garde des sceaux, Labussière et Perrier.

L'article 22 et dernier de la proposition Labussière est voté, et la Chambre décide par 365 contre 134 qu'elle passera à une seconde délibération.

INFORMATIONS

Les Alsaciens-Lorrains à Paris

L'Orphéon Alsacien-Lorrain donnait, dimanche, chez Corazza, son 16^e banquet annuel.

La présence de M. Antoine, ancien député protestataire au Reichstag, et celle de l'impératrice Frédéric, à Paris, ont fait de cette fête, ordinaire, tout intime, une manifestation patriotique à laquelle assistaient environ près de 150 convives, presque tous représentant diverses sociétés alsaciennes et lorraines de France.

Au dessert, et après que M. Fribourg, président, ondateur de l'Orphéon, a eu remercié tous les invités, M. Antoine a pris la parole. Après quelques mots de félicitations à l'adresse de l'Orphéon, l'orateur a blâmé, en termes énergiques, la participation des Français à l'exposition de Berlin. « Il y avait, dit-il, l'an dernier, au Salon, un tableau admirable, le Réve, que tout bon Français doit toujours avoir devant les yeux. Mais celui qui l'a fait, le Détailé d'hier, n'est plus le Détailé d'aujourd'hui. Sédult par les avances de l'ex-souveraine, il ose envoyer à Berlin nos petits pantalons rouges. Quand à nous, Alsaciens et Lorrains, qui gardons au cœur la plaie toujours saignante, nous voudrions que l'art français attendît, avant de se rendre à Berlin, que la mère-patrie ne souffrit plus d'aucune blessure. »

la chanson de Pierre Dupont, et je me prends à fredonner.

Cette côte à l'abri du vent...

Donc, ce chemin presque désert, n'est guère fréquenté qu'au moment des vendanges et par les gamins qui vont grappiller le soir, ou dans le jour pour attraper des lézards demeurant dans les trous des murs.

Maurice, élevé à Corbeil, connaissait tout cela.

Or, il avait remarqué que, derrière le jardin aux lilas blancs de M. Durand, il y avait un terrain inculte, fort peu protégé, sur le chemin de derrière, par un mur d'une élévation d'un mètre environ.

Les lilas étaient touffus au printemps, mais à la fin de juillet un homme pouvait facilement se faufiler entre les branches.

On pouvait toujours essayer.

Après le dîner, Jean-Pierre et M. Durand étaient partis à la pêche comme d'habitude.

Madame Durand, aidée de Jenny avait fait la vaisselle, puis l'excellente femme avait pris son tricot, et, sans doute à cause de la chaleur, n'avait pas tardé à s'endormir doucement.

Chose étrange ! l'hiver elle s'endormait de même, mais alors c'était à cause du froid.

Jenny guettait ce moment pour aller rêver à l'ombre de ses arbres.

Ce soir-là surtout, elle désirait être seule.

En effet, elle avait vu face à face Jean-Pierre et Maurice.

Comme l'officier était élégant, bien pincé dans son uniforme et presque noble dans ses gestes,

Comme Jean-Pierre était simple, au contraire, ouvrier, brutal.

L'heure légale

Le Sénat, dans sa séance du 17, a voté le projet de loi, déjà adopté par la Chambre des députés, d'après lequel « l'heure légale, en France et en Algérie, est l'heure temps moyen de Paris ».

La loi ayant été votée par les deux Chambres est définitive et va être promulguée. Toutes les municipalités et toutes les administrations devront, en conséquence, faire marquer l'heure de Paris à toutes les horloges comme la marquaient déjà celles des gares. A Brest, par exemple, où l'heure locale présentait un écart de 27 minutes sur Paris, toutes les horloges devront être avancées de ces 27 minutes.

Commission des salaires

La sous-commission des salaires s'est réunie au ministère du commerce, sous la présidence de M. Jules Simon. Elle a tenu une très longue séance.

Cette commission a décidé qu'un huitième du salaire des ouvriers et employés serait saisissable et qu'un huitième serait cessible par l'ouvrier et l'employé lui-même. Dans tous les cas, la retenue du salaire ne pourra jamais dépasser un quart.

L'Anniversaire du 24 février

Trois cents électeurs du vingtième arrondissement ont célébré l'anniversaire du 24 février 1848 dans un banquet présidé par M. A. de La Forge.

MM. Tony-Révillon, Labordère, Pichon, Maujan, députés, y assistaient. De chaleureuses allocutions ont été prononcées par le président et par M. Révillon.

Après le chant de la Marseillaise, les danses ont commencé.

Les grèves

Paris, 25 février.

Les ouvriers galochiers et monteurs ont mis à l'index, depuis une quinzaine de jours, une maison qui veut leur faire subir une diminution de salaire que ces ouvriers estiment être de 40 0/0 sur les salaires actuels.

D'autre part, les coupeurs et brocheurs de chaussures en chambre viennent d'adopter la mesure suivante : « Les patronniers, coupeurs et brocheurs en chaussures du département de la Seine, réunis par les soins de la chambre syndicale au nombre de six cents, à la Bourse du travail, ont décidé de mettre à l'index les fabricants qui n'adhéreraient pas à mettre la journée de travail à dix heures. »

Ils ont, en outre, adressé un appel à tous les syndicats et groupes d'ouvriers, afin de les prier de les soutenir pécuniairement dans la lutte qu'ils vont avoir certainement à soutenir contre plusieurs patrons qui ne voudront pas se soumettre à leurs exigences.

Ouvriers français et italiens

Melun, 24 février.

Des rixes se sont produites entre les ouvriers français et italiens occupés à la construction de la ligne de Verneuil.

Plusieurs chantiers ont été entièrement désertés et les ouvriers s'organisent en bandes.

Le procureur de la république, accompagné de son substitut et des brigades de gendarmerie de Brie-Comte-Robert, Courbet et Melun, s'est transporté sur les lieux.

Ouvriers français et belges

Lille, 24 février.

Une bagarre sanglante vient d'avoir lieu à Annapes, entre des ouvriers français et belges occupés à la construction du fort de Marchinelle.

Elle lui en voulait presque d'avoir refusé l'argent de M. Bertrand.

Pourtant, elle ne pouvait s'empêcher d'applaudir le désintéressement du jeune homme et de lui accorder une grande part d'estime.

Mais... mais... oh ! elle ne pouvait expliquer ce mais.

Vers neuf heures du soir, alors que la nuit commençait à étendre son voile sur notre planète Maurice sortait furtivement de chez son père, et au lieu de suivre la rue du Quatorz-Juillet, prenait une petite rue transversale et gagnait la rue de la poterie, moins fréquentée.

Cette rue, d'ailleurs, avait l'avantage de le conduire directement à l'église Saint-Léonard.

Ce n'est pas qu'il voulait admirer les pierres de cet édifice, ni l'architecture du monument. Nous affirmerons même qu'il passa comme une ombre dans le cloître et gagna vivement le chemin des vignes dont nous avons parlé.

Une minute après, il était au pied du mur du terrain inculte contigu à la propriété de M. Durand.

Il réfléchit et s'orienta un peu.

Il fit même trente pas de plus en avant, pour tromper les regards indiscrets, s'il y en avait, puis revint se faisant le plus petit possible.

Rien ne bougeait. Les feuilles des arbres étaient aussi calmes que les pierres du mur.

La rivière, calme aussi, n'avait aucun murmure.

Les voisins semblaient tous plongés dans le sommeil.

Ce grand calme lui suggéra une pensée.

Jenny serait-elle couchée et endormie comme

A la suite d'une discussion entre trois ouvriers flamands et sept ouvriers français, les premiers sont allés chercher leurs collègues belges et, armés de couteaux et de barres de fer, sont venus faire le siège du café où s'étaient réfugiés les ouvriers français, dont plusieurs ont été grièvement blessés.

Explosion dans une Houillère

Halifax, 23 février.

Une explosion terrible, dans la houillère de Springhill, s'est produite hier. Trente cadavres ont été retrouvés jusqu'à présent. On croit qu'il y a cent morts.

La houillère de Springhill est la mine la plus importante du bassin de Cumberland (Nouvelle-Ecosse).

Halifax, 23 février, soir.

Le directeur des mines de Springhill est au nombre des victimes. Toutefois, son corps n'a pas encore été retrouvé.

On n'espère pas que les dix mineurs ramenés vivants puissent survivre à leurs blessures.

Mille hommes se trouvaient dans les mines lorsque l'explosion s'est produite. 75 cadavres ont été retrouvés.

Halifax, 24 février.

Les dernières nouvelles portaient à 92 le nombre de morts retirés de la mine. On estimait qu'il en restait encore une vingtaine, parmi lesquels le directeur des travaux.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Conseil municipal de Cahors

Séance du 23 février

Le conseil municipal de Cahors s'est réuni, lundi, sous la présidence de M. Costes, maire.

M. Rouffy est nommé secrétaire, pour la session de février.

Les anciens membres des commissions des finances et des travaux publics sont réélus.

M. le maire soumet à l'approbation du conseil le compte des dépenses imprévues, qui s'élève à 353 fr. 44. — Approuvé.

Les anciens administrateurs de la caisse d'épargne municipale sont réélus.

M. le maire donne connaissance des notes qui lui sont communiquées par M. le Proviseur du Lycée, sur la conduite et les progrès des élèves jouissant de la bourse Galdemar.

Le conseil décide de faire avertir les parents des élèves dont les notes ne sont pas satisfaisantes, les bourses seront retirées aux titulaires s'ils ne font pas mieux.

M. le maire communique au conseil :

1^o Une lettre de M. le préfet concernant les peintures de la Cathédrale et engageant le conseil à voter une subvention pour la restauration de ces peintures. — Renvoyé à la commission des finances.

2^o Les pétitions de trois jeunes gens de la classe 1890, demandant à rester dans leurs foyers à titre de soutiens de famille. — Le conseil émet un avis favorable.

3^o Les pétitions de réservistes de la classe 1883 demandant à être exemptés des 28 jours comme soutiens indispensables de famille. — Avis favorable.

4^o Une lettre de M. le Recteur exprimant le vœu que le prix de la pension au Collège de jeu-

nes filles soit diminué et une lettre de M. le préfet au même sujet.

5^o Une lettre de M. le préfet demandant au conseil de payer la pension, à Leyme, du sieur Gratz Elie, dernièrement domicilié à Cahors. — Renvoyé à la commission des finances.

6^o Une lettre de M. Debelmas, instituteur-adjoint à l'école du Vieux-Palais, demandant qu'une indemnité de résidence de 200 fr. lui soit allouée au lieu de celle de 100 fr. qu'il touche actuellement. — Renvoyé à la commission des finances.

7^o Une lettre du maire de Sedan, demandant une souscription en faveur du monument à élever, aux soldats, officiers et généraux morts en cet endroit pour la Patrie. — Renvoyé à la commission des finances.

8^o Une pétition des habitants de l'impasse Renone demandant l'établissement d'un bec de gaz. — Renvoyé à la commission des travaux publics.

9^o Une nouvelle pétition du sieur Calvet, de Cabazat, demandant la résiliation du bail de sa concession d'eau. — Renvoyé à la commission des travaux publics.

10^o Une pétition du sieur Badabé, charpentier, rue de la Préfecture, demandant au conseil l'autorisation de se mettre à l'alignement et la concession d'un bout de terrain longeant son immeuble dans la rue Catala-Coture. — Renvoyé aux commissions des finances et des travaux publics.

11^o Une pétition des habitants de Merle, les Junies et Frayssines demandant le classement comme chemin vicinal du chemin partant de la grande route et aboutissant au hameau de Merle. — Renvoyé à la commission des travaux publics.

12^o Une pétition des habitants de la rue et de la place Rousseau demandant la régularisation immédiate de cette place par l'enlèvement des maisons Toulza, Blaquière et Doumerc, et l'abandon, par la commune, des terrains à céder aux particuliers le long de la place.

M. le maire dit qu'il est partisan de la régularisation de la place et qu'il avait l'intention de la proposer au conseil, mais il fait remarquer que le pâté de maisons en question n'était pas compris dans le tracé approuvé par le ministre et demande l'autorisation de faire des démarches dans ce sens.

M. Delport demande s'il reste des ressources suffisantes pour l'accomplissement de ce projet. M. le maire répond qu'il y a une trentaine de mille francs de reliquat.

13^o Une pétition des marchands de bois demandant le transfert du marché au bois sur la place Rousseau.

M. le maire dit qu'il sera fait droit à cette demande dès que l'accès de la place sera plus facile du côté des quais. Il fait connaître à ce sujet que les travaux pour la démolition de la maison Second vont commencer au premier jour.

14^o Une lettre de M^{me} la supérieure des Dames de Nevers demandant la concession de terrain libre dans la Grande-Chartreuse.

15^o Une lettre de M. le préfet relative à la réorganisation scolaire dans laquelle il prie le conseil de voter l'engagement d'entretenir pendant dix ans les écoles enfantines.

Le conseil adopte.

MM. Delport et Delfour font des observations au sujet de la proposition que présente M. Delfour dans une précédente séance tendant à l'établissement d'une école mixte à St-Georges.

des poires qui les garnissaient, et commença sa périlleuse descente.

Au milieu du mur un échelas craqua sous son pied.

Il perdit l'équilibre et sauta.

Il roula un peu sur l'herbe sans grand inconvénient et se retrouva debout.

Quelqu'un lui aurait dit qu'il commettait une escalade avec bris de clôture qu'il serait resté fort surpris. Il n'y pensait même pas.

Le respect de la propriété est long à germer dans le cœur des habitants des campagnes et des petites villes, et, qui le croirait ? dans l'esprit des propriétaires eux-mêmes.

Après tout, ne soyons pas trop sévère. Maurice est amoureux, et c'est à ce titre seulement qu'il se permettait une action sans conséquence préjudiciable, à son point de vue, pour la propriété en question.

Il se dirigea donc vivement vers les lilas.

Un nouvel obstacle, un obstacle imprévu, se dressa devant lui.

C'était une haie qui séparait les deux propriétés. Cette haie n'était pas bien haute, mais elle était plus difficile à franchir qu'un mur, à cause des épines et du défaut de point d'appui.

Comment franchir cette barrière ? Maurice se le demandait, tout en cherchant à percer l'obscurité des lilas.

Tout à coup il resta immobile ; quelqu'un avait remué dans la charnille, et une ombre avait passé devant lui.

(A suivre).

M. le maire dit qu'il a transmis la proposition à qui de droit.

M. Daynard, au nom de la commission des travaux publics, dépose trois rapports : le premier relatif à l'enlèvement de la maison Pontié sur la place des Petites-Bougeries, et conclut à cet enlèvement si la somme restant à employer est suffisante. Adopté. Le deuxième conclut à l'acceptation de l'offre faite par M. Cangardel au sujet de son immeuble de la rue Catala-Coture. Adopté. Le troisième conclut à la mise à l'adjudication des travaux d'entretien des bâtiments communaux. Adopté.

Le conseil adopte les conclusions d'un rapport de M. Séguy, tendant à faire payer par la ville la pension de M. Fontès à l'asile de Leyme.

Le même rapporteur conclut au rejet de la demande faite par M. Ernest Tartin, de Cremps, victime d'un accident qui lui est arrivé dans la rue de la Caserne, tendant à se faire allouer un secours par la ville qui n'est pas responsable de cet accident. — Adopté.

Sur la proposition de M. Parazines, rapporteur le conseil rejette la demande des habitants de la rue Salvat tendant à l'élargissement de cette rue.

M. Rouffi dépose une proposition concluant à l'allocation d'une indemnité de 500 fr. à M. Grammont, entrepreneur de travaux publics. — Adopté.

Le même rapporteur conclut au prolongement de la rue des Ecoles jusqu'à la rue de la Banque et en demande l'exécution immédiate.

Une discussion s'engage entre divers membres du conseil pour savoir s'il n'y aurait pas lieu de terminer la rue.

Le conseil adopte les conclusions du rapport.

M. Combelles dépose une proposition tendant à céder aux ponts et chaussées les futurs quais contre la cession de la rue du Lycée à la ville par cette administration.

M. Rouffi fait remarquer que cette proposition sera fort onéreuse pour la ville.

M. Combelles croit qu'il y aura compensation. Le conseil approuve.

Parquet

M. Galzin, procureur de la République à Cahors est nommé procureur de la République à Perpignan.

M. Bussières, procureur à Auch, remplace M. Galzin à Cahors.

Elections consulaires

Voici les résultats des élections consulaires qui ont eu lieu dimanche dernier dans l'arrondissement de Cahors, pour la nomination d'un juge suppléant au tribunal de commerce. Inscrits : 1626.

M. Capelle a obtenu 319 suffrages. Un second tour de scrutin sera nécessaire, M. Capelle n'ayant pas obtenu la majorité absolue au premier tour.

Nominations militaires

Parmi les nominations publiées dans l'Officiel du 25 février, nous relevons les suivantes :

M. André, capitaine au 7^e régiment d'infanterie, passe d'office au 71^e de la même arme, avec le même grade ;

M. Battistelli, lieutenant au 95^e, passe au 7^e, en remplacement de M. Roques, mis en non activité ;

M. Garnier-Duplessis, lieutenant breveté au 4^e bataillon de chasseurs à pied, passe au 7^e, en remplacement de M. Greletty, mis hors cadres.

M. Genty, capitaine au 10^e, passe d'office au 7^e, avec le même grade.

Baccalauréats

Une session extraordinaire de baccalauréat exclusivement réservée aux candidats ajournés aux épreuves de la deuxième partie et qui en justifient, s'ouvrira devant les Facultés des lettres le 16 mars 1891.

Une session extraordinaire de baccalauréat complet s'ouvrira devant les Facultés des sciences le 20 avril 1891.

Cette session est réservée aux candidats qui justifient de deux ajournements. Sont admis en outre à s'inscrire exceptionnellement, les candidats aux écoles spéciales du gouvernement pour le concours de 1891.

Nominations universitaires

M. Blanc, maître-répétiteur au lycée de Cahors, est nommé maître-répétiteur au lycée d'Albi.

Enseignement

M^{lle} Lhérideau, maîtresse chargée de cours de sciences au lycée de jeunes filles à Tournon, est nommée professeur de sciences au collège de jeunes filles de Cahors, en remplacement de M^{lle} Dreyfus, qui est nommée professeur de sciences au lycée de jeunes filles à Tournon.

Epizooties

M. Delol, vétérinaire aux Quatre-Routes, est nommé vétérinaire des épizooties pour les cantons de Martel et de Vayrac en remplacement de M. Belhomme, décédé.

Ponts et Chaussées

M. Labro, commis des ponts et chaussées de 3^e classe, attaché dans le département du Lot, au

service de la navigation du Lot, sera attaché, dans le département de la Loire, au service ordinaire.

Cette disposition aura son effet à dater du 16 février 1891.

L'emploi occupé par M. Labro dans le département du Lot est supprimé.

Nos compatriotes

Notre compatriote M. Deloncle, député des Basses-Alpes, a présenté l'amendement suivant à la proposition de M. Proust, portant suppression de la censure dramatique.

Cet amendement, qui tend à instituer une expérience d'une année, est ainsi conçu :

Art. 1^{er}. — La censure est supprimée jusqu'au 1^{er} juillet 1892.

Art. 2. — La présente loi cessera d'être en vigueur si elle n'est pas prorogée avant la date ci-dessus.

Ecole de St-Maixent

Voici quel est l'itinéraire arrêté pour la session d'examens pratiques des candidats à l'Ecole de St-Maixent reconnus admissibles à la suite des compositions écrites :

Du 16 février au 5 mars, à Lyon.

Du 6 au 18 mars, à Alger.

Du 18 mars au 3 avril, à Toulouse.

Du 3 au 14 avril, à Nantes.

Du 15 au 30 avril, à Paris.

Véloce-sport Cadurcien

MM. les membres du V.-S.-C. qui désireraient prendre part à la sortie officielle du dimanche 1^{er} mars prochain, sont informés que le départ aura lieu, du siège de la Société (café Tivoli), à 9 heures précises du matin.

Itinéraire : Montcuq, 27 kilomètres. — Déjeuner à Montcuq. — Retour à 5 heures du soir.

Le capitaine de route.

Le transport des imprimés par la poste

Le Temps signale une élévation que propose le gouvernement sur le tarif de transport par la poste des imprimés autres que les imprimés électoraux et les journaux.

Actuellement, les imprimés, prospectus, avis, lettres de faire part, etc., payent 1 centime par 5 grammes. Le ministre propose d'élever le tarif de la manière suivante : 2 centimes jusqu'à 5 grammes inclusivement, 3 centimes de 5 à 10 grammes, 4 centimes de 10 à 15 grammes, 5 centimes de 15 à 20 grammes.

Au-delà de 20 grammes, le tarif actuel ne serait pas modifié.

La monnaie de Nickel

La direction de la Monnaie vient d'envoyer au ministère des finances le modèle de la monnaie de nickel que la commission parlementaire, chargée, en 1887, d'examiner le projet Letellier, avait adopté.

D'après ce nouveau système de monnaie, il y aura des pièces de 5, 10 et 20 centimes.

Le Gouvernement compte mettre en circulation :

10 millions de pièces de 20 centimes ;

35 millions de pièces de 10 centimes ;

25 millions de pièces de 5 centimes.

En même temps qu'on mettrait en circulation la nouvelle monnaie de nickel on en retirerait et on démonétiserait les pièces de 20 centimes en argent et celle de bronze de cinq et dix centimes, s'élevant ensemble à 73 millions. Cette opération, du reste on le sait, est déjà commencée depuis longtemps pour les pièces de 20 centimes en argent. Ajoutons que la dépense nécessitée par la fabrication des monnaies de nickel serait à peu près nulle, les frais en étant compensés par la vente du bronze retiré de la circulation.

Vue à plat, la pièce paraît ronde. Elle porte sur sa face principale l'empreinte caractéristique, et sur le coté, les mots : *Liberté, Egalité, Fraternité*, entourent l'indication de la valeur qui est faite en chiffres d'environ un millimètre de hauteur. Mais la tranche au lieu d'être ronde, est coupée de vingt pans, dont les arêtes serviront aisément à la faire distinguer des monnaies d'argent.

Arrestation

La police de Cahors a procédé à l'arrestation du nommé Rigal, François, âgé de 26 ans, journalier à Cahors, pour vol dans un débit de tabac de la ville.

Gramat

Voici la liste des étalons qui feront cette année la monte au haras de Gramat :

Bebeck, pur sang arabe, bai, né en Orient, 1^m 49 ; Toby, pur sang arabe, alezan, né en Orient, 1^m 48 ; Sensible, pur sang anglais, bai, né en Orient, 1^m 57.

Gagnants de nombreuses courses : Fiori, pur sang arabe, alezan, 1^m 60 ; Narcisse, pur sang arabe, vineux foncé, 1^m 60 ; Oberland, pur sang arabe, bai, 1^m 60 ; Vespéro, pur sang arabe, alezan, 1^m 59 ; Fandango, pur sang arabe, bai, 1^m 54 ; Aragonnais, pur sang arabe, gris, 1^m 55 ; Esquiro, demi sang arabe, alezan, 1^m 52 ; Alouf, demi sang arabe, gris, 1^m 50 ; Hopin, demi sang, carrossier, 1^m 57.

Vers

La deuxième nouvelle foire de Vers, favorisée par un temps magnifique, a été fort belle. Bien approvisionnée en bœufs, moutons et porcs, il s'est traité beaucoup d'affaires. Les transactions ont été surtout actives pour les moutons destinés à la boucherie, sur 350 d'aménés il s'en est vendu au moins 250 à 0 fr. 80 et 0 fr. 85 le kilog.

Les agneaux valaient de 25 à 30 fr. la pièce. 130 paires de bœufs trouvaient acquéreurs aux prix les plus raisonnables.

Les porcs de lait étaient très demandés et à des prix élevés.

La truffe valait de 10 à 12 fr. le kilog. et la volaille 0 fr. 65 la livre.

En somme, bonne journée pour tous.

FAITS DIVERS

Intéressante Découverte

On écrit de Muret à la Dépêche :

Une intéressante découverte vient d'être faite dans la commune de Venerque.

M. Duclos, propriétaire, fit défoncer, ces jours derniers, une pièce de terre qu'il possède à cinq cents mètres environ de Venerque, sur un coteau situé au levant du village. A une profondeur d'environ trente centimètres, les ouvriers découvrirent un certain nombre de squelettes humains dont quelques-uns d'une très grande dimension. Tous ces squelettes étaient placés avec une remarquable symétrie et dans le même sens : la tête au couchant les pieds vers le levant. Plus loin, on a trouvé une fosse, de laquelle on a extrait des ossements, deux vases en terre cuite d'une forme assez primitive, des fragments de lames, des boucles en fer, une plaque en cuivre et quelques menus objets.

On croit généralement que cet endroit a été le théâtre de quelque grande bataille de l'époque de la guerre des Albigeois. Les débris d'armes, boucles, plaques, trouvés par les ouvriers, donnent quelque vraisemblance à une telle hypothèse. En outre, le champ défoncé se trouve à proximité de la route de Carcassonne, celle qui fut suivie par l'armée de Simon de Montfort venant à la rencontre du Roi Pierre d'Aragon lors de la célèbre bataille de Muret.

Les objets trouvés jusqu'ici n'ont aucune valeur ; mais, si des fouilles sérieuses étaient pratiquées dans le champ que nous signalons, on trouverait peut-être des objets fort intéressants.

Dans la journée de dimanche, un nombre considérable de personnes ont visité les lieux de cette découverte.

Un voyage à pied

Deux jeunes gens, MM. Louis Peyramont et Gustave Marat, dessinateurs à l'Univers illustré, sont partis mardi matin, à six heures, de la place Lachapelle, pour se rendre à pied à Moscou, où ils vont assister à l'ouverture de l'exposition française. Nos voyageurs passeront par Soissons, Laon, Liège, Cologne, Berlin, Varsovie et Minsk.

Les rats

Les égoutiers de Paris remarquent, depuis quelques nuits, une chose singulière.

Des masses innombrables de rats, surgissant des ramifications souterraines du réseau d'égouts situés au nord de la ville, envahissent les embranchements du Sud.

On dirait qu'ils obéissent au même instinct que celui qui guide les oiseaux migrateurs, si vrai est le proverbe qui dit que lorsque une maison n'est pas solide, les rats s'en vont, les gens de Montmartre sont menacés d'une catastrophe.

Les sous-sols des Halles sont envahis, et on a dû requérir des équipes de surveillants pour empêcher l'égorgeage, par les rats, des malheureux pigeons et poulets empilés dans les cages.

L'administration a même organisé une grande battue avec des chiens terriers. Des milliers de rats ont été détruits, mais l'invasion des survivants continue.

Les grands froids

Les froids les plus excessifs que l'on est ressentis au cours du pénible hiver que nous venons de traverser ont été 31 degrés au dessous de zéro pour la France, de 30 degrés pour l'Angleterre, de 36 degrés pour l'Allemagne, de 41 degrés pour la Russie, et de 55 pour la Suède et le Danemark.

La température s'est abaissée, en Espagne et en Portugal, jusqu'à 12 degrés, et en Italie jusqu'à 18.

VICHY PASTILLES
aux Sels naturels
Préparées par
la COMPAGNIE FERRIÈRE
Boîtes de 1, 2 et 5 francs. — Dans toutes Pharmacies.

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

Dernières nouvelles

Société d'encouragement à l'agriculture
M. de Verninao, sénateur du Lot, a été nommé secrétaire de la Société d'encouragement à l'agriculture.

Les peintres français à Berlin

Paris, 26 février.

Les peintres français refusent en masse d'aller à Berlin, comprenant que l'opinion publique ne leur serait pas favorable. On annonce que les comités des artistes vont se réunir pour décider qu'en présence du peu de temps qui reste aux exposants pour préparer leurs envois, ceux-ci n'ont qu'à se retirer.

Arrestation d'un substitut

Le parquet de Bordeaux vient d'ouvrir une enquête au sujet d'une ignoble affaire de mœurs.

M. Gaston Rabaroust substitut au parquet de la Seine, âgé de 39 ans, en villégiature à Arcahon, vient d'être arrêté sous l'accusation d'attentat sur cinq enfants âgés de plus de treize ans.

Ce substitut est marié, père de famille, fils de magistrat et gendre d'un ancien ministre.

Bourse de Paris

Cours du 25 février 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	95 75
3 0/0 amortissable.....compt.	96 17
3 0/0 Emprunt 1891.....compt.	94 02
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 »

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4322 50
CRÉDIT FONCIER.....	1292 50
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	515 »
COMPTOIR N ^o D'ESCOMP ^{te}	655 »
EST (Chemin de fer).....	940 »
LYON.....	1545 »
MIDI.....	1330 »
NORD.....	1891 25
ORLÉANS.....	1580 »
OUEST.....	1090 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1472 50
CANAL DE SUEZ.....	2452 50
CANAL DE PANAMA.....	38 50
Etablissements DECAUVILLE.....	532 50

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	448 50
EST 3 0/0.....	442 »
MIDI 3 0/0.....	443 »
NORD 3 0/0.....	448 50
ORLÉANS 3 0/0.....	445 »
OUEST 3 0/0.....	450 »
SUD DE LA FRANCE.....	421 »
OUEST-ALGÉRIEN.....	439 »
EST-ALGÉRIEN.....	429 50
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	604 50
— — — 4 0/0 1863.....	528 »
— — — fonc. 3 0/0 1877.....	388 50
— — — comm. 3 0/0 1879.....	482 »
— — — fonc. 3 0/0 1879.....	483 »
— — — comm. 3 0/0 1880.....	473 75
— — — fonc. 3 0/0 1883.....	422 »
— — — 3 0/0 1885.....	476 »
— — — bons 100 fr. av. lots.....	73 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	521 »

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	100 75
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	100 10
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	57 »
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	442 »
LOMBARDS, 3 0/0.....	343 »
SARAGOSSE 3 0/0.....	392 »

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société).....	690 »
Oblig. GUAYAQUIL (Équateur) 6 0/0.....	470 20
— PORTO-RICO 3 0/0.....	270 »
— BAHIA (Brésil) 5 0/0.....	450 »

BULLETIN FINANCIER

du 25 février 1891

La bourse d'aujourd'hui est la contre partie de celle d'hier ; après un début très ferme on a faibli et en clôture on est revenu au cours d'hier. On approche de la liquidation et on réalise sans atteindre le dernier jour.

Le 3 0/0 et à 95,70 le nouveau est plus faible à 94.

Les actions de nos grandes sociétés de crédit sont fermes le Foncier est à 1288,75. Légère avance sur la Banque de Paris 843,75 et sur le Crédit Lyonnais à 825. On demande le Crédit mobilier à 412,50.

Les fonds étrangers après un début en progrès sensible sont plus lourds en clôture. On a poussés un moment l'Italien à 96,45 il finit à 95,30.

On annonce de grosses livraisons de titres en liquidation.

L'Extérieure est à 77 3/8, le Portugais fait 56 1/8 après 57,98.

En Banque l'Alpine fait 226,25. Le Laurium Grec est à 155 ayant regagné son coupon,

L'obligation Porto-Rico fait 272,50. L'obligation Linares à Almería est à 277,50.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Excursions aux Stations d'hiver des Pyrénées

Arcachon, Pau, Biarritz

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 % sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz, et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située à 500 kil. au moins de la station hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller, comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations d'hiver des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — et plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

DÉCORCÉS D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie; il convient à tous les tempéraments affaiblis.

Paris, 373, rue Saint-Honoré.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

CHEMINS DE FER DU SUD DE LA FRANCE

61,179 Obligations de 500 fr. 3 %

Rapportant un intérêt annuel de 15 fr. (15 avril-15 octobre) et amortissables en 93 ans à partir de 1892.

Garantie de l'Etat et des départements (Lois des 17 août 1885, 27 juillet 1886 et 29 juillet 1889)

Prix d'Emission: 415 francs
Payables: 25 fr. en souscrivant; 75 fr. à la répartition; 150 fr. du 20 au 25 avril 1891; 165 fr. du 1^{er} au 5 juin avec jouissance du 15 avril 1891.

L'obligation libérée à la répartition sera délivrée à 418 fr., mais touchera un coupon de 7,50 le 15 avril 1891, ce qui ramène son prix à 410,50 après coupon détaché.

Dans ces conditions les nouvelles obligations rapporteront 3,65 % non compris la prime de remboursement. Les autres obligations de chemins de fer, garanties par l'Etat ne rapportent en moyenne que 3,36 % et n'ont pas la même marge de hausse.

On souscrit le 4 mars 1891

et dès à présent par correspondance: Crédit industriel, 66, rue de la Victoire, Paris; Société générale, 54, rue de Provence, Paris; Société marseillaise, Paris, 50 Chaussée d'Antin et Marseille.

Bibliographie

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles
PARIS: 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS: 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des enseignements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en louer.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire: Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures et Moles d'enfants, — Décors de théâtre, petits Accidents, — Surpris de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et par timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du Journal.

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction: 23, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis.
(27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

ENCYCLOPÉDIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MME BERTHELOT, de l'Institut; HARTWIG DRENBURG, prof. à l'École des langues orientales; M. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine; A. GIBRY, prof. à l'École des Chartes; GLASSON, de l'Institut; H. L. HAUBERT, bibliothécaire de la Faculté de médecine; C. A. LAISSANT, docteur en sciences mathématiques; D. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique; E. LEVASSEUR, de l'Institut; H. LAFONT, prof. à l'École des Sciences; A. WAILLY, prof. à l'École des Beaux-Arts.

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION DES MINISTÈRES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DES TRAVAUX PUBLICS, DES PÔSTES ET TÉLÉGRAPHES, DE LA VILLE DE PARIS, D'UN GRAND nombre de BIBLIOTHÈQUES, etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 420 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. — Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant chaque semaine alternativement UN le jeudi, DEUX le vendredi, soit SIX livraisons par mois ou TROIS volumes par an.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de

Broché: 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant
Relié: 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

UNE FEUILLE ÉProuvée EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

VIGNES AMÉRICAINES

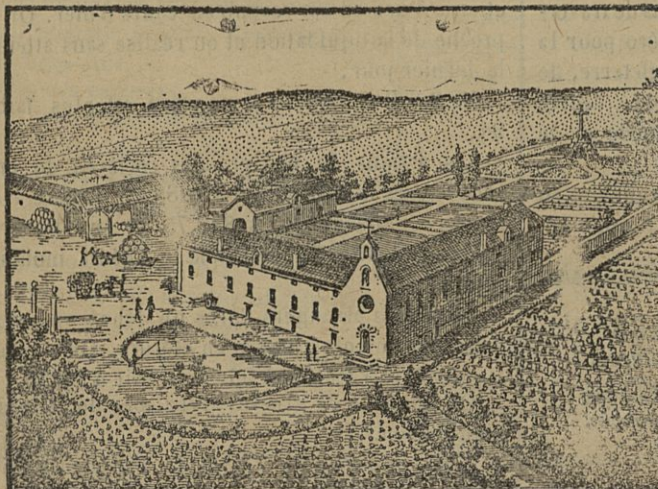
PAR MILLIONS A LA VENTE
de plants directs, porte-greffes et de plants greffés-soudés
PRIX TRÈS MODÉRÉS

S'adresser au propriétaire: M. Victor COMBES
Chevalier du Mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Évêque (Lot)
Envoi franco du prix-courant sur demande

VIENT DE PARAÎTRE:
Expériences pratiques sur la Culture des Vignes américaines
PAR M. VICTOR COMBES
En vente chez l'auteur et principaux libraires
PRIX: 3 fr. FRANCO-POSTE

LE VIGNOBLE DE L'ORPHELINAT D'ARNIS PRÈS CAHORS (LOT)

MOYENS PRATIQUES POUR RECONSTITUER UNE VIGNE PHYLLOXÉRÉE
Par le Directeur de l'Établissement
2^e édition



Vue générale de l'Orphelinat
PRIX: 0,60. — PAR LA POSTE: 0,75
En vente chez tous les Libraires

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau: DARTRES, ECZÈMES, ACHÈ, SORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAQUES, ULCÈRES, VARICÈLES considérées comme incurables par les Médecins les plus célèbres.

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, climats de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

De 75 centimes à 15 centimes

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

115 CENTIMES la livraison avec carte colorée

La 1^{re} liv. A 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires et un spécimen gratis à HAYARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.

Le propriétaire-gérant: LAYTON.

UNIVERSITÉ DE FRANCE
ÉCOLE DE NOTARIAT

ENREGISTREMENT & HYPOTHÈQUES DE TOULOUSE
Fondée sur l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction Publique, en vertu d'un arrêté de M. le Ministre

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE
Directeur: M. CLÉRI MALIGE
5, Rue du Sénéchal, 5

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain
NOTA. — Les heures des cours sont établies de manière à permettre aux élèves de travailler dans les études de notaires pour faire leur stage, et d'assister aux cours de la Faculté de Droit.
Les élèves qui désirent être admis, sont priés d'en donner avis au directeur.
Les parents reçoivent chaque mois les notes méritées par leurs enfants

ALPH. SÉGUÉLA, FILS
PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR
CAHORS. — 14, Avenue de la Gare, en face l'ancienne gare. — CAHORS

VIGNES AMÉRICAINES, ARBRES & ARBUSTES
Plants greffés: en alcante H. Bouschet, auxcrois-méreau, et autres variétés du pays.
Producteurs directs: racinés et boutures tels que Othello, Herbemonts, Jacquez, etc.
Boutures riparia: tomenteux et glabres pour le greffage sur table
Racinés riparia: pour le greffage sur table et la plantation à demeure.
Arbres fruitiers, Arbres et Arbustes d'ornement; Arbres pour avenues, Chênes truffiers
PÉPINIÈRES A GAILLAC
Constructions Rustiques, entreprise de jardins avec plans et devis. Rocailles Artificielles.